

Communiqué de presse

– POUR DIFFUSION IMMÉDIATE –

Parc solaire de Cruis (04) : Boralex reporte les travaux sur le chantier

Paris (France), le 14 septembre 2023 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) fait le point sur la construction du parc photovoltaïque de Cruis (04) et l'actualisation de l'analyse environnementale.

Au cœur de l'été, Boralex a pris connaissance de nouvelles données écologiques transmises par les opposants faisant état de la présence d'espèces qui n'avaient pas été préalablement observées sur le site de Cruis. Sur la base de ces informations, Boralex a aussitôt procédé à la vérification de ces données et à une actualisation de l'analyse environnementale par des écologues experts indépendants.

Les résultats obtenus ont conduit Boralex à prendre en considération l'hypothèse de la présence d'espèces nouvellement observées sur le site et à déposer, en conséquence, un « porter à connaissance » permettant l'adoption de prescriptions complémentaires destinées à garantir la préservation des espèces protégées.

Ce « porter à connaissance » est consécutif aux constatations qui auraient été faites sur le site en août 2023, tel que cela avait déjà été annoncé par la Société dans son [communiqué du 18 août](#).

Cette démarche conduira à l'édition d'un arrêté préfectoral complémentaire pour prendre en considération les mesures proposées par Boralex en complément de celles déjà prescrites par la dérogation initiale. Le 6 septembre, les services de l'État ont lancé une consultation publique accessible sur le [site de la préfecture jusqu'au 20 septembre](#).

Un « porter-à-connaissance » et non une nouvelle demande d'autorisation

Contrairement à ce que l'on peut lire sur certains réseaux sociaux d'opposants, le « porter à connaissance » déposé par la Société ne constitue pas une nouvelle demande d'autorisation mais une actualisation de l'autorisation existante en y ajoutant des prescriptions complémentaires.

Cette actualisation permet de mettre à jour la « dérogation espèces protégées » obtenue en bonne et due forme par Boralex en 2020, et donc de renforcer les mesures prévues dans l'autorisation existante au vu des données écologiques les plus récentes.

Une nouvelle plainte à la suite des dégradations

Le chantier fait toujours l'objet de blocages et dégradations répétés (400 mètres de clôture pour sécuriser le chantier ont notamment été dégradés), qui perturbent son déroulement dans des conditions de sécurité satisfaisantes et ont conduit Boralex à déposer une nouvelle plainte auprès de la gendarmerie.

Boralex salue le travail, les efforts et la disponibilité de l'ensemble des prestataires engagés sur le chantier depuis le début des travaux et leur renouvelle sa confiance dans le maintien de ses engagements tant environnementaux que sécuritaires.

Compte tenu de ce contexte, Boralex a pris la décision de reporter ses activités sur le chantier de Cruis. Les services de l'Etat ainsi que les prestataires de Boralex ont été informés de cette décision.

Cruis, un projet d'intérêt général pour la production d'énergie renouvelable en région PACA

Pour mémoire, le projet de Cruis revêt un intérêt tout particulier pour l’approvisionnement électrique de la région PACA qui importe aujourd’hui 60 % de son électricité – dont une partie est d’origine fossile – alors qu’elle est réputée pour être la première région ensoleillée de France. La région PACA porte des objectifs d’intégration de 11 GW d’énergie solaire dans le mix énergétique d’ici 2030 via son Plan Climat « Une Cop d’avance ».

La France est engagée dans une transition énergétique dont l’objectif est d’atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050 et qui exige d’augmenter significativement la production d’électricité. D’ici 2035, seules les énergies renouvelables seront capables, par leur compétitivité et leur vitesse de déploiement, d’accompagner la France dans l’électrification de son bouquet énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique.

Le projet de Cruis, porté par la commune, a été élaboré avec soin pendant plus de 10 ans avant que sa réalisation puisse être envisagée. Un site internet d’information dédié au parc et permettant de recueillir questions et observations des riverains est disponible à cette adresse : <https://www.solairecruis-boralex.com/>

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l’énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l’éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s’établit aujourd’hui à 3 GW. Nous développons un portefeuille de projets de près de 6,2 GW dans l’éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d’entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez boralex.com ou sedarplus.ca. Suivez-nous sur [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Instagram](#).

Contact

Pour toute demande de renseignement complémentaire, merci d’envoyer votre demande à boralex@oxygen-pr.com et à communication.france@boralex.com Source : Boralex inc.